

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15 Date de Convocation : 09/12/2014

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 14

L'an deux mil quatorze le dix sept du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice : Messieurs SABIN Patrick, BAUDRY Philippe, BERTRAND Frédéric, DIEDA Jean-Claude, DROUHAULT Robert, DUBOS Pierre-Alain, DUFOURCQ Jean-Pascal, RABY André; Mesdames BRUSTIS Anne-Laure, Valérie CHAPERON, DANTHEZ Virginie, DEDIEU Emmanuelle, EDALITI Nathalie, KNITTEL Paulette.

Absents et excusés : Geneviève Julien excusée.

Procuration : Geneviève JULIEN à Pierre-Alain DUBOS.

Mme E. DEDIEU a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le maire, Patrick SABIN, ouvre la séance.

Le compte rendu du dernier conseil est accepté par tous les membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire demande l'ajout deux points supplémentaires :

- Amortissements frais d'étude.
- Participation de la commune aux familles pour les cours de musique.

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

2014-072: Contrat d'avenir

Nous avons la possibilité d'embaucher un employé à l'aide d'un contrat d'avenir. Suite à de nombreux remplacements depuis 3 ans, Monsieur le Maire propose d'embaucher un jeune avec le contrat d'avenir dès le 1 février 2015. Ce contrat de 3 ans est dénonçable aux dates d'anniversaire. Les possibilités de subvention du contrat nous permettent de maintenir dans son emploi l'employée chargée de l'accueil de la mairie en diminuant son temps de travail.

Après avoir délibéré, le conseil vote : Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 15.

2014-073 : Création du budget Assainissement et Eau

Au 1 janvier 2015, la DSP avec la société SOGEDO se termine. Monsieur le maire propose donc de reprendre en régie communale la gestion de l'eau au même titre que l'assainissement.

La commune a lancé un l'appel d'offre pour les prestations techniques.

Nous avons omis de créer un budget spécifique à cet effet.
Nous regrouperons les deux champs d'action Eau et Assainissement sous le même intitulé.
Le budget portera le nom de : (AEE) Budget Assainissement et Eau d'Escource.

Après avoir délibéré, le conseil vote : Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 15

2014-074 : Tarifs eau et assainissement

Volonté du conseil de ne pas augmenter les tarifs, sauf qu'une circulaire récente prévoit que pour une consommation moyenne de 120m³, l'abonnement ne doit pas dépasser 40% de la facture globale, hors taxes et organisme public.

Pour l'eau.

L'abonnement de référence ; Ø15cm (le plus courant) serait modifié comme suit.

- 60€ HT annuel et 0.712€ HT/m³ actuellement deviendraient 67€ et 0.85€/m³.

Les tarifs de raccordement seront les suivants :

- Mise en service : 25 € HT
- Résiliation : 25 € HT
- Forfait de branchement : 1200 € HT (pour 5 m linéaire) sans traversée de route.

En dehors de ces prestations un devis sera effectué par l'AEE.

Pour l'assainissement.

Tarifs inchangés soit :

- Prime fixe de 60 € HT
- Part variable à 1.40 € HT le m³
- Redevance annuelle 5 € par semestre.
- Contrôle de l'assainissement :
 - o Pendant les travaux : 55.11 € HT
 - o Conformité de réalisation : 55.11 € HT
- Forfait branchement diamètre 160 (inf à 5 m) : 1200 € HT

En dehors de ces prestations un devis sera effectué par l'AEE.

Tarifs adaptés pour une seule tranchée regroupant les deux canalisations : 2000 € HT.

le conseil vote : Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 15

2014-075 : Amortissements

Monsieur le Maire propose que les frais d'étude soient amortis sur un an.

Adopté à l'unanimité.

2014-076 : Création (SEML) Société d'Economie Mixte Locale

Monsieur le Maire explique les bases d'une SEM et expose les raisons qui conduisent la Commune d'Escource à constituer une SEML.

A savoir : capital 200 000 €, CCHL majoritaire avec apport de 100 000 €.

Autres actionnaires :

Enercop Aquitaine à hauteur de 4 000 €,

Base pour 25 000 €,

Valorem pour 70 300 €. Valorem s'engage à rétrocéder 5000 actions à 10 € pour la coopérative citoyenne (soit 25% du capital)

Chaque commune va prendre des actions à hauteur de 100 € soit 10 parts de 10 €.

Une assemblée spéciale va être créée, constituée des 7 communes de la CCHL.

Les membres seront désignés tant au niveau communal que de la Communauté de Commune.

La lecture est faite de la délibération.

Monsieur Phillipe Baudry est désigné comme représentant de la commune lors de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Monsieur Patrick Sabin est désigné pour siéger à l'assemblée Spéciale et pour pouvoir accéder aux fonctions qui lui seront proposées.

Le conseil vote : Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 15

2014-077 : Participation communale

Le conseil décide de renouveler pour 2014/2015 la subvention communale au profit des familles pour la scolarité des élèves inscrits à l'école de musique.

Le taux, actuellement 35% de la part parentale, est susceptible d'être modifié par une nouvelle délibération.

le conseil vote : Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 15

2014-078 DM 3 ASSAINISSEMENT

2014-079 DM 4 ASSAINISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615 : Entretien et réparations		972.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		972.00 €		
R 70611 : Redev. assainissement collectif				972.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				972.00 €
Total		972.00 €		972.00 €
Total Général		972.00 €		972.00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 611 : Sous-traitance générale		883.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		883.00 €		
R 70611 : Redev. assainissement collectif				883.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				883.00 €
Total		883.00 €		883.00 €
Total Général		883.00 €		883.00 €

DIVERS

Informations cantine

Suite à l'entrevue de Monsieur le Maire et Madame Brustis à la cantine de Pontenx les Forges, Monsieur le Maire propose d'envoyer en stage, l'employée communale en poste à la cantine, pour un mois à la cantine de Pontenx.

Le but est qu'elle se familiarise à l'utilisation de produits BIO, de découvrir une autre façon de commander et de cuisiner.

Cette formation permettra de maîtriser le coût des repas servis.

L'employée n'a jamais été formée aux achats maîtrisés pour optimiser les coûts des repas.

Nous devons être en mesure de passer au BIO 1 fois par semaine dès fin janvier 2015.

En ce qui concerne le portage des repas aux personnes âgées, nous allons étudier avec un restaurateur local la possibilité de sous traiter ce service lors des vacances scolaires.

Prochain conseil le 22 Janvier 2015 à 18h30

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.

Séance levée à 20H00

Le maire

Le secrétaire

Les Conseillers Municipaux

CM du 17 décembre 2014

Mairie d'ESCOURCE

Page 4 sur 4